

# RÈGLEMENT 2022

## CHAMPIONNAT ENDURANCE

### TOUT-TERRAIN MOTO

#### 1 DÉFINITION

La Ligue motocycliste du Grand-Est met en compétition **un championnat du Grand-Est d'Endurance TT MOTO DUO**, et **un Championnat du Grand-Est d'Endurance TT MOTO SOLO**.

#### 2 ADMISSION

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- ▶ **être licencié au sein d'un club de la Ligue Grand-Est** (qui regroupe les anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine) et être détenteur d'une licence NCO/NJC/INTER
- ▶ **catégorie Open** : être âgé de plus de 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.
- ▶ **catégorie Espoir** : être âgé de 13 à 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier en cours (maxi 125 cc)

Hors championnat : possibilité de rouler en DUO avec un pilote OPEN sous réserve du strict respect des RTS Endurance TT

- ▶ **catégorie Junior** : être âgé de moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours
- ▶ **catégorie Vétéran** : être âgé de plus de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours
- ▶ **catégorie Super-Vétéran** : être âgé de plus de 47 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours

Pour marquer des points dans les catégories DUO junior, vétéran, super-vétéran et féminine, il faut que les deux membres de l'équipage appartiennent à la même catégorie.

#### 3 DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements doivent se faire via le site <http://www.inscriptions.liguemotograndest.fr/>; ou vers le lien d'inscription utilisé par le club, au moins 1 mois avant l'épreuve. **Jusqu'à 15 jours avant la date de l'épreuve** l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix de l'engagement (voir règlement particulier de chaque épreuve) À cette date, l'ordre de départ sera par ordre d'inscription pour la 1<sup>re</sup> épreuve. Tout engagement incomplet ne sera pas pris en compte.

**Pour les possesseurs de transpondeurs en location à l'année (auprès de la Ligue), les droits d'engagement s'élèveront à 55 € par pilote.** Pour les autres s'ajoutera une location de transpondeur de 10 € ; pour les « Duo ESPOIR », la tarification est de 30 € par pilote (sauf pour les épreuves de championnat de France : voir tarification en vigueur).

À partir du 15 mars 2022, une demande de location annuelle de transpondeur pourra être déposée auprès de la Ligue sur le site <http://www.inscriptions.liguemotograndest.fr/> pour un montant de 50 €. Une fois ce transpondeur en votre possession, vous bénéficierez du tarif avantageux sur les épreuves utilisant ce type de matériel ainsi que pour les entraînements sur les terrains équipés du chronométrage (voir liste sur le site de la LMGE).

#### EN CAS DE FORFAIT DU PILOTE

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait **auprès du Secrétariat de la Ligue motocycliste Grand-Est, au plus tard 48 heures avant la course.**

- ▶ **Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable** (certificat médical, courrier officiel, etc.). À défaut, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la Ligue, après étude du justificatif fourni.
- ▶ **Sur tout forfait, un droit administratif sera retenu (5 €).** Passé le délai des 48 heures avant l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.
- ▶ **Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve** ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour ou le même week-end.
- ▶ **Après une absence pour raison de santé,** la Ligue aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

# RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT ENDURANCE TOUT-TERRAIN MOTO

## 4 ÉPREUVES MOTO

3 AVRIL 2022	<b>ESSOYES (CFCC)</b> ESSOYES TT.....	SOLO
17 AVRIL 2022	<b>ENDURO SPRINT</b> MOTO-VERTE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE .....	VATRY (51)
1 <sup>ER</sup> MAI 2022	<b>LA NEUVILLE-AUX-JOÛTES</b> MC PAVILLON .....	SOLO
12 JUIN 2022	<b>CHAUMONT (CFCC)</b> CHAUMONT 52 .....	SOLO
28 AOÛT 2022	<b>LA BESACE</b> ARDEN' MOTO PASSION .....	SOLO & DUO
18 SEPT. 2022	<b>SUZANNECOURT</b> TEAM ENDURO PASSION .....	SOLO & DUO
25 SEPT. 2022	<b>MAUBERT-FONTAINE</b> MCPR .....	SOLO
9 OCT. 2022	<b>HOMBOURG-BUDANGE</b> TTTMC .....	SOLO & DUO
16 OCT. 2022	<b>VERDUN</b> MC LA VALTOLINE .....	SOLO & DUO
30 OCT. 2022	<b>LES RICEYS</b> MC LES RICEYS .....	SOLO & DUO

Pour les épreuves de La **Neuille-aux-Joûtes** et **Maubert-Fontaine**, il est possible de courir en DUO. Toutefois, les pilotes ne marqueront pas de points sur ces deux épreuves  
Pour les épreuves d'**Essoyes** et de **Chaumont**, les Espoirs concourront en SOLO et séparément des Open ; pour marquer des points, les Open devront concourir en catégorie « championnat de France 3h00 ».

## 5 CIRCUIT

La compétition se déroule sur un circuit fermé tout terrain de type motocross ou enduro. Il devra respecter les RTS endurances.

La présence d'un délégué de la commission peut, bien sûr, aider le club pour l'organisation et le respect du règlement du championnat.

## 6 ATTRIBUTION DES POINTS

Tout pilote membre de la LMGE participant à une endurance du championnat marquera des points.

En catégorie DUO, il n'est pas obligatoire d'inscrire le même équipage sur toutes les épreuves, chaque pilote d'un équipage marquant alors des points.

► **Pour les Solo**, les 8 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement final du championnat.

► **Pour les Duo**, les 5 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement final du championnat.

(Attention : Si une course est annulée, nous resterons toujours sur les 8 meilleurs résultats en solo et les 5 meilleurs résultats en duo)

Dès lors que le numéro du pilote correspond au numéro de la machine, chaque tour est enregistré. Il est interdit de changer de machine. Pour les épreuves annulées ou arrêtées avant la fin, le classement sera validé si 50 % du temps de course est effectué par manche.

Pour être classé, il est impératif de franchir le drapeau à damiers de fin de course.

Tableau d'attribution des points pour le championnat :

Position	1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	etc.
Points	100	90	85	80	79	78	77	76	75	74	73	72	71	70	69	etc.

Lire la suite ►►►

# RÈGLEMENT 2022

## CHAMPIONNAT ENDURANCE

### TOUT-TERRAIN MOTO

En cas d'égalité de points, le vainqueur sera le pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de victoires. En cas de nouvelle égalité, les ex aequo seront départagés par le plus grand nombre de deuxièmes places puis de troisièmes, de quatrièmes, etc. En cas d'égalité, le meilleur de la dernière course.

**ATTENTION :** En cas de concurrence de date d'une course du championnat avec le championnat de France des régions d'endurance TT, la commission se réserve le droit d'attribuer le nombre de points qu'elle jugera nécessaire pour ne pas pénaliser les pilotes représentant notre ligue.

#### 7 OBLIGATIONS DU PILOTE

Le stand est la seule zone où l'on doit effectuer le ravitaillement en essence. Lors du ravitaillement, le pilote doit avoir quitté sa machine sous peine de disqualification. En cas de panne, un pilote peut faire rapporter son dossard/transpondeur au stand par un autre concurrent, le tour n'étant pas comptabilisé. Que ce soit pour les endurances solos ou par équipes, il n'y aura pas plus d'une machine par pilote.

Chaque pilote devra utiliser la machine qui aura satisfait au contrôle technique pendant toute la durée de l'épreuve (entraînement, essais chronométrés, reconnaissance du circuit et course). Pour les duo, en cas de casse il est toléré de poursuivre la course avec la machine de son binôme.

#### 8 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

Le contrôle de pointage doit être placé sur le circuit avant l'entrée des pilotes aux stands. L'organisateur s'engage à respecter les dispositions des RTS Endurances.

Pendant les fortes chaleurs, l'organisateur doit prendre les mesures nécessaires pour limiter la poussière sur les épreuves : arrosage de la ligne de départ et des parties rapides (un arrosage les jours en amont de la course le rend encore plus efficace).

**Le lendemain de l'épreuve, l'organisateur a l'obligation de fournir au délégué (ou à défaut à la Ligue) les classements complets en format Excel.**

#### 9 GRILLE DE DÉPART

Pour la 1<sup>re</sup> épreuve, l'ordre de départ suivra l'ordre d'inscription. Pour les épreuves suivantes, le placement se fera en fonction du classement du championnat en cours pour les 10 premiers du championnat. Puis tous les pilotes non classés suivant l'ordre d'inscription. Les pilotes non inscrits 15 jours avant la course seront classés en fonction de leur date d'inscription.

Cette disposition ne s'appliquera pas pour les épreuves du championnat de France de cross-country.

#### 10 CONTRÔLE TECHNIQUE

- ▶ Que ce soit pour les 2-temps ou les 4-temps, la limite de bruit est fixée à 112 décibels.
- ▶ Protège-chaîne du pignon de sortie de boîte obligatoire.
- ▶ Les pneus cloutés ou munis de chaînes sont interdits.
- ▶ Pour qu'ils soient bien lisibles, la couleur des numéros et des fonds de plaques doit avoir un fort contraste.
- ▶ La béquille latérale devra être démontée.

#### 11 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

**Pour les casques,** seule la norme ECE 22-05 sera reconnue. Le casque ne doit pas présenter de chocs et si la fabrication remonte à plus de 5 ans, il est recommandé de le remplacer. Le cas échéant, les commissaires techniques peuvent juger que le casque ne présente plus les caractéristiques requises et refuser celui-ci. Les

# RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT ENDURANCE TOUT-TERRAIN MOTO

casques ouverts (jet) sont interdits. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux homologués d'origine avec cet accessoire.

**Protections dorsale et pectorale obligatoires** selon les normes en vigueur en championnat de France d'enduro.

L'utilisation des tear-off et des caméras sera déterminée par le règlement particulier de chaque épreuve.

**Les éléments suivants sont également obligatoires** : botte type motocross, maillot manche longue, pantalon renforcé, et une paire de gants.

## 12 CIVISME

Le pilote est le seul responsable de la zone qu'il occupe pendant toute l'endurance, que ce soit au stand de ravitaillement, au parc coureur ou sur tout le circuit, etc. **Il doit laisser la place propre, mettre ses déchets dans des sacs-poubelle et les ramener chez lui.** L'organisation pourra demander un chèque de caution, qui sera rendu lors de la vérification de la propreté du stand. **Pour n'importe quelle intervention sur la machine dans le parc coureur ou dans la zone de ravitaillement (que ce soit pour effectuer le plein du véhicule ou pour sa réparation), il y a obligation d'utiliser un tapis environnemental.** La dimension de ce tapis sera au moins égale aux dimensions en largeur et en longueur de la machine.

L'endurance existe grâce aux bénévoles. Aussi, tout manque de respect de la part d'un pilote ou de toute personne assistant ce pilote vis-à-vis d'un officiel ou de l'organisation pourra entraîner des sanctions susceptibles d'aller jusqu'à l'exclusion.

## 13 SÉCURITÉ

Au stand de ravitaillement, le pilote doit avoir à disposition un extincteur à poudre à jour de vérification annuelle.

Rappel : il est interdit de fumer à proximité du stand de ravitaillement.

## 14 RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code sportif national de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

## 15 RÉCOMPENSES

Au terme de la saison, seront récompensés lors de l'assemblée générale :

- ▶ les 3 premiers du championnat DUO Ligue Grand-Est
- ▶ les 3 premiers du championnat SOLO Ligue Grand-Est
- ▶ les 3 premiers du championnat ESPOIR DUO (13 à 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- ▶ les 3 premiers Junior DUO (moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- ▶ les 3 premiers Junior SOLO (moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- ▶ les 3 premiers Vétéran DUO (plus de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- ▶ les 3 premiers Vétéran SOLO (plus de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- ▶ les 3 premiers Super Vétéran DUO (plus de 47 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- ▶ les 3 premiers Super Vétéran SOLO (plus de 47 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- ▶ les 3 premières Féminine DUO
- ▶ les 3 premières Féminine SOLO

Rédigé par Laurent Changenet, membre de la Commission d'enduro de la ligue Grand-Est  
Validé par la Commission d'enduro du Grand-Est  
Tél : 06 47 72 36 83 – laurent.changenet@orange.fr